gulaire élevée sur un socle. Il a environ 5 mètres de hauteur. On sait qu'il est dû à M. Vaudremer, architecte de la ville.

La face principale de la pyramide porte une tête de femme avec couronne murale, symbolisant la ville de Paris, avec cette inscription : *Défense de Paris.*

Au-dessous, est sculpté un bouclier recouvrant à demi une palme et sur lequel est figuré un guerrier blessé. Au-dessous on lit : 30 *novembre*, 2 *décembre* 1870.

La face opposée porte les armes de Paris avec la devise, et les deux faces latérales des couronnes dénouées.

CHAMPLEVÉE s. f. (chan-le-vé — rad. *champlever*). Techn. Action de champlever.

* **CHAMPLITTE**, ville de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Gray, sur la rive gauche du Salon; pop. aggl., 2,506 hab. — pop. tot., 2,740 hab. Ce bourg, environné de murailles en 1538, fut pillé onze fois dans l'espace de trois siècles.

* **CHAMPNIERS**, bourg de France (Charente), cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. d'Angoulême; pop. aggl., 207 hab. — pop. tot., 3,388 hab. Vins estimés.

CHAMPONNOIS (Hugues), industriel français, né à Chaumont (Haute-Marne) en 1803. Il étudiait la chimie et la pharmacie et suivait les cours du Conservatoire des arts et métiers, lorsqu'un professeur de cet établissement, M. Molard, le mit en relation ave le comte Chaptal, qui lui apprit à fabriquer le sucre de betterave. M. Champonnois se fit fabricant de sucre et introduisit des améliorations importantes dans cette branche de l'industrie. C'est à lui, notamment, qu'on doit le laveur à betteraves et l'invention du système de distillation agricole de la betterave, auquel il a donné son nom (1852). Les produits de sa fabrique lui ont valu la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855 et la croix de chevalier en 1858. M. Champonnois a aussi obtenu pour ses inventions industrielles, outre plusieurs prix à des concours régionaux, une médaille d'or de la Société centrale d'agriculture (1854), une grande médaille de la même Société (1855), et la Société d'encouragement lui a décerné, en 1870, le grand prix du marquis d'Argenteuil, destiné à l'auteur de la découverte la plus utile à l'industrie française.

* **CHAMPS**, bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. N.-E. de Mauriac, sur le ruisseau des Sarrasins; pop. aggl., 347 hab. — pop. tot., 1,726 hab.

* **CHAMPSECRET**, bourg de France (Orne), cant., arrond. et à 8 kilom. de Domfront; pop. aggl., 209 hab. — pop. tot., 3,307 hab. Fabrique de toile, teintureries, blanchisseries, forges et hauts fourneaux.

* **CHAMPSEIX** (Léonie), romancière française. — Depuis *Jacques Galeron*, elle a fait successivement paraître : *Lettre d'une mère de famille au ministre de l'instruction publique sur l'instruction et l'éducation que reçoivent les enfants dans les maisons de l'Etat* (1865, in-8°); *Un divorce* (1866, in-8°); *l'Idéal au village* (1867, in-12); *Aline-Ali* (1868, in-12); *Double histoire. Histoire d'un fait divers* (1868, in-12); *Attendre, espérer, Les Désirs de Marinette* (1868, in-12); la *Femme et ses mœurs. Liberté ou monarchie* (1869, in-12); *Légendes corréziennes* (1870, in-18). Après la chute de l'Empire, Mme Champseix, connue sous le pseudonyme d'**André Léo**, prit fréquemment la parole dans les clubs, où elle traita des questions sociales et de l'émancipation des femmes. En même temps elle adopta les idées politiques les plus avancées et se lia intimement avec une jeune Russe, Mme Jaclard, dont l'esprit était très-exalté. Après l'insurrection du 18 mars, elle se rangea du côté du comité central, puis de la Commune, et elle fonda et rédigea, avec Mme Jaclard, la *Sociale*, journal dans lequel elle se prononça pour la guerre à outrance contre le gouvernement de Versailles. Au mois de mai, elle rédigea, avec Malon, un appel aux travailleurs des campagnes. Arrêtée peu après l'entrée des troupes à Paris, elle fut conduite à Versailles, puis relâchée, et elle passa en Suisse. Au mois de septembre 1871, elle assista au congrès de Lausanne, où elle prononça un discours dans lequel elle plaida les circonstances atténuantes pour la Commune et accusa la répression d'avoir fait couler des flots de sang. Depuis lors, elle a vécu à l'étranger, où, dit-on, elle a épousé en secondes noces Malon, ancien membre de la Commune.

* **CHAMPTOCÉ**, bourg de France (Maine-et-Loire), cant. et à 8 kilom. de Saint-Georges-sur-Loire, arrond. et à 25 kilom. S.-O. d'Angers, sur la rive gauche d'un étang formé par la petite rivière de Rosne; pop. aggl., 744 hab. — pop. tot., 2,066 hab.

* **CHAMPTOCEAUX**, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 47 kilom. N.-O. de Cholet, sur un coteau de la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 369 hab. — pop. tot., 1,565 hab. Vignobles blancs. Commerce de bestiaux.

CHAMPVALLIER (John-Alexandre-Edgar DUMAS DE), homme politique français, né en 1827 à Saint-Pierre (Martinique), où son père, qui appartenait à une famille de l'Angoumois, était procureur du roi. M. Edgar Dumas fut conduit en France en 1831. Il fit ses études à Paris, puis il alla exploiter sa propriété de Beauregard, près de Ruffec, et il commença à se faire connaître en faisant figurer quelques chevaux aux courses. En 1864, il devint membre du conseil général de la Charente, et, lors des élections du 8 février 1871, il fut élu député dans ce département par 48,462 voix. M. Dumas de Champvallier alla siéger à droite, dans les rangs des monarchistes cléricaux. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la proposition Rivet, la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, pour la loi contre la municipalité de Lyon, etc. Le 24 mai 1873, il contribua au renversement de M. Thiers. Chaud partisan de la monarchie, il appuya toutes les mesures de réaction à outrance proposées par le gouvernement de combat pour étouffer la liberté, vota pour le septennat le 19 novembre 1873, pour le cabinet de Broglie le 13 mai 1874, contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. A diverses reprises, il prit la parole dans l'Assemblée, notamment sur la marine marchande, sur l'organisation du jury aux colonies, sur le budget des colonies. Le 17 février 1873, M. de Carayon-Latour ayant fait l'éloge de la bravoure des mobiles de la Gironde, M. Dumas de Champvallier s'écria : « Ce n'étaient pas des républicains ! » Cette inqualifiable sortie provoqua dans les rangs de la gauche des protestations tumultueuses. Le brave colonel Langlois envoya, le soir même, ses témoins au député de la Charente, qui déclara retirer l'expression de républicains, ce qui mit fin à l'incident. Le 12 novembre 1875, M. de Champvallier présenta et soutint un amendement tendant à supprimer les députés des colonies. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement de Ruffec, où se trouvent ses propriétés; mais, n'étant venu qu'en troisième ligne lors du scrutin du 20 février 1876, il se retira pour le scrutin de ballottage, et les voix de ses électeurs passèrent au candidat bonapartiste, qui l'emporta. M. de Champvallier a publié quelques brochures insignifiantes sur des questions d'intérêt local. Il est secrétaire du conseil général de la Charente, où il représente le canton de Villefagnan.

CHAMPY (Louis-Henri), membre de la Commune, né vers 1845. Il était doreur sur métaux et il fut nommé à l'Assemblée communale le 26 mars 1871, par le Xe arrondissement. Il obtint 11,000 voix. Après la constitution de la Commune, il fut nommé membre de la commission des subsistances, puis délégué au ministère du commerce (17 avril 1871). Il vota pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages et pour la création du comité de Salut public. Il fut chargé de diriger les réquisitions d'argent et d'effets vers la fin de la Commune et se rendit, dans les derniers jours du mois de mai, à la mairie du XIe arrondissement. Il fut arrêté au moment de l'entrée à Paris des troupes de Versailles et fut condamné le 3 septembre 1871, par le 3e conseil de guerre, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Il fut embarqué en 1872 pour la Nouvelle-Calédonie.

* **CHANAC**, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Marvejols, sur la rive gauche du Lot; pop. aggl., 1,069 hab. — pop. tot., 1,664 hab. Aux environs, monuments celtiques. Ponts de pierre sur le Lot.

CHANAL (François-Victor-Adolphe DE), général et homme politique, né à Paris en 1811. Admis à l'Ecole polytechnique en 1831, il passa en 1833 à l'Ecole d'application de Metz, et il devint capitaine d'artillerie. Après la révolution de 1848, M. Chanal fut nommé successivement préfet des Hautes-Alpes, du Gard et de l'Ain. Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se démit de ses fonctions administratives. M. de Chanal reprit alors du service dans l'armée et remplit diverses missions à l'étranger. Colonel d'artillerie pendant le siége de Paris, il fut promu général de brigade le 18 janvier 1871. Il est, en outre, commandeur de la Légion d'honneur. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, le général de Chanal posa sa candidature dans la 2e circonscription de Tulle (Corrèze). Dans sa profession de foi, il déclara que, s'il était élu, sa ligne politique consisterait à défendre la constitution républicaine du 25 février et le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, à ne voir dans la clause de révision qu'un moyen d'améliorer la première et d'affermir le second, à conserver la paix, à repousser toute tentative de restauration monarchique ou autre, qui nous jetterait infailliblement dans de nouvelles révolutions, etc. Soutenu par les républicains, il fut élu député par 6,847 voix, contre M. de Lestourgie, député monarchiste dont le mandat venait d'expirer. A la Chambre, M. de Chanal est allé siéger à gauche, et il n'a cessé de voter avec la majorité républicaine.

CHANCEL (Ausone DE), littérateur et administrateur français, né au château de Guissalles (Charente) en 1808. Quelque temps après avoir terminé ses études, il se rendit à Paris, où il se lia avec des littérateurs en renom, fit paraître des articles dans des journaux et publia un volume de vers (1835). En 1848, M. de Chancel obtint un emploi dans l'administration, à Alger. Là, il se lia avec le directeur des affaires arabes, le colonel Daumas, et il écrivit, en collaboration avec lui, deux ouvrages qui ont eu beaucoup de succès : le *Sahara algérien* (1845, in-8°) et le *Grand désert* ou *Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres* (1847, in-8°). En 1851, il fut nommé sous-préfet, et, depuis cette époque, il s'est maintenu dans ces fonctions, qu'il exerçait encore en 1877 à Mostaganem. Il est officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Première Algérienne*, dédiée à Méry; *l'Isthme de Suez*, poëme; *Mark* (1840, in-16), poëme en trois chants; *Cham et Japhet* ou *l'Immigration des nègres chez les blancs* (1864); le *Livre des blondes* (1865, in-12), etc.

* **CHANCELLERIE** s. f. — **Encycl.** Aux termes d'un arrêté pris par M. Dufaure, alors ministre de la justice, en date du 10 octobre 1875, les places d'attaché à la *chancellerie*, au parquet de la cour d'appel de Paris ou à celui du tribunal de la Seine, seront désormais données au concours. Les attachés sont divisés en deux classes; pour être attaché de deuxième classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux ans de stage sont nécessaires. Un premier concours a eu lieu le 1er décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffisait d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être encore exigé, par mesure transitoire. Un second concours eut lieu dans le courant du même mois, pour la nomination d'un certain nombre d'attachés de seconde classe. M. Dufaure se proposait d'appliquer la même réforme à tous les autres ressorts judiciaires, si l'essai tenté dans le ressort de Paris donnait des résultats satisfaisants.

CHANCRELLE s. m. (chan-krè-le — rad. *chancre*). Méd. Nom donné au chancre simple.

* **CHANDELIER** s. m. — Tas pyramidal de mottes de tourbe.

CHANDENEUX (Emma BÉRENGER, connue sous le pseudonyme de **Claire de**), romancière française, née à Crest (Drôme) en 1836. Elle reçut une excellente instruction, épousa M. Bailly, et, poussée par ses goûts littéraires, elle a écrit un certain nombre de nouvelles et de romans qui ont eu du succès. Dans les récits de Mme de Chandeneux on trouve des qualités d'observation, de la finesse, du mouvement, des caractères étudiés avec soin et un style simple et agréable. Nous citerons de cette femme distinguée : les *Remèdes contre l'amour* (1870, in-12); les *Visions d'or*, *Régine, etc.* (1874, in-12), recueil de nouvelles; *Blanche neige* (1875, in-12), et une série de romans publiés sous le titre général de : les *Ménages militaires;* elle comprend : la *Femme du capitaine Aubépin* (1875, in-12); les *Filles du colonel* (1876, in-12); le *Mariage du trésorier* (1876, in-12) et les *Deux femmes du major* (1876, in-12).

* **CHANDERNAGOR**, ville des établissements français de l'Inde, sur la rive droite de l'Hougli, à 1,600 kilom. de Pondichéry; 25,505 hab.

CHANG (dynastie des), seconde dynastie des empereurs de Chine, qui remplaça celle des Hia, de 1766 à 1122 av. J.-C.

CHANG et **ENG**, jumeaux célèbres. V. FRÈRES SIAMOIS, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, page 815.

* **CHANGARNIER** (Nicolas-Anne-Théodule), général français. — Il est mort à Paris le 14 février 1877. Sous l'Empire, il s'était tenu à l'écart de la politique, et il n'était guère question de lui que dans les salons, où il se faisait remarquer entre tous par sa toilette prétentieuse de vieux beau, ses cambrures et son faux toupet. En 1867, le général Changarnier fit paraître dans la *Revue des Deux-Mondes*, puis en brochure, un écrit intitulé : *Un mot sur le projet de réorganisation militaire* (in-12). Dans cet écrit, le général Changarnier, qui n'avait jamais commandé que de 5,000 à 6,000 hommes, mais qui professait la plus vive et la plus sincère admiration pour son propre génie militaire, crut devoir donner des conseils à la France et au ministre de la guerre. Par malheur, ces conseils et les vues du général donnent une médiocre idée de la sagacité d'un homme qui se targuait en 1848, dans sa lettre adressée au gouvernement provisoire, de joindre à un ardent désir de vouer ses forces au salut de la République l'habitude de manier les troupes, l'expérience éclairée par des études sérieuses, la volonté et l'habitude de vaincre. Dans sa brochure, il fait fi des armées nombreuses, déclare qu'il n'y a pas de bonne armée au delà de 100,000 hommes; que l'artillerie française est au moins l'égale des meilleures artilleries de l'Europe; que l'armée prussienne n'est pas apte à supporter les fatigues d'une longue guerre, etc. Le langage du général Changarnier ne devait pas tarder à recevoir un terrible démenti. Lorsque éclata la guerre de 1870 avec la Prusse, Changarnier sollicita de Napoléon III un commandement qui lui fut refusé. Il ne doutait point qu'il ne se couvrît de gloire; aussi ce refus lui fut des plus sensibles; toutefois, il accepta l'offre de se rendre auprès du chef de l'Etat à son quartier général. Après le départ de Metz de Napoléon III, Changarnier resta dans cette ville auprès de Bazaine. C'était une excellente occasion de faire preuve de son expérience éclairée, de son habitude de vaincre, et de donner dans les conseils de guerre auxquels il assistait la preuve de son génie militaire. Mais Changarnier, dont on ne saurait nier la brillante bravoure personnelle, n'était un grand homme de guerre que dans son imagination. Notre belle armée de Metz, forte de 180,000 hommes, était tenue en échec par 200,000 Allemands. Avec un général en chef capable et patriote, elle pouvait sauver la France d'un complet désastre; mais elle avait pour chef Bazaine, et, ainsi que nous l'apprend le général Coffinières, « à côté du maréchal Bazaine, dans le conseil de guerre, se trouvait le général Changarnier, très-chaud partisan de la régence... Ce conseil de guerre, ainsi composé, ne pouvait avoir d'autre vue que la restauration impériale, et telle est, d'après ma conviction, la cause principale de nos malheurs. » Lorsque le général Clinchant et d'autres officiers pleins d'énergie et de patriotisme eurent l'idée de sauver notre armée en rejetant le chef qui la trahissait et en tentant un effort suprême, le général Changarnier ne trouva qu'un mot : « Je n'aime pas les braillards ! » Le 25 octobre, ce fut lui qui, sans autre titre que « la confiance dont l'honorait Bazaine, » fut chargé par ce dernier de se rendre au camp prussien et de négocier avec le prince Frédéric-Charles. Il demanda au prince de laisser notre armée partir pour l'Algérie, ou de signer un armistice avec droit de ravitaillement, pendant lequel l'ancien Corps législatif, convoqué, désignerait le gouvernement que l'armée de Metz se chargerait d'imposer à la France, et avec lequel le roi de Prusse pourrait négocier la paix. Ces ouvertures furent repoussées et, le 27 octobre, Bazaine capitula aux conditions que lui imposait le prince Frédéric-Charles. Bien que n'exerçant aucun commandement, Changarnier apposa son nom au bas de l'acte de capitulation. Il suivit alors en Allemagne l'armée prisonnière et revint en France après la signature de l'armistice de Versailles.

Le 8 février 1871, le général Changarnier fut élu député à l'Assemblée nationale dans trois départements, la Gironde, le Nord et la Somme. Il opta pour ce dernier département et il alla siéger à droite, dans le groupe des monarchistes. Lié depuis de longues années avec M. Thiers, il soutint d'abord sa politique. Le 1er mars, il prononça un discours pour conseiller de voter pour la paix, puis il vota pour l'installation de l'Assemblée à Versailles. Le 20 avril, M. Thiers le nomma grand-croix de la Légion d'honneur; mais le général refusa cette récompense, médiocrement justifiée, dans une lettre rendue publique et adressée au ministre de la guerre. Il avait des visées plus hautes. Avec cette prodigieuse infatuation qui était le trait saillant de son caractère, il pensait qu'on ne pouvait moins faire que de lui donner le maréchalat. On raconte qu'à cette époque il envoyait des bouquets à Mlle Dosne, belle-sœur du chef du pouvoir exécutif, avec sa carte portant ces mots : « Le général Changarnier, qui n'est point encore maréchal de France. » M. Thiers essaya de faire comprendre au général l'impossibilité de sa nomination, après les cruels revers essuyés par nos armées; puis, en face de sollicitations plus pressantes, il produisit une délibération du conseil des ministres hostile à toute proposition de ce genre. La vanité du général en fut profondément froissée, et son ressentiment ne devait pas tarder à se faire jour. Dès ce moment, à la sollicitation des légitimistes et des orléanistes, il recommença à jouer le rôle qu'il avait rempli avec si peu de succès pendant l'Assemblée législative, de 1849 à 1851. On affecta de voir en lui un nouveau Monk, et il s'associa aveuglément à la politique de ceux qui voulaient lancer la France dans de nouvelles aventures. Le 29 mai, au sujet d'une discussion concernant une pétition relative à la capitulation de Metz, le général Changarnier prononça un discours, dans lequel il reprocha uniquement au maréchal Bazaine d'avoir manqué de résolution et de prévoyance. Lors de la nomination de la commission de révision des grades, il en fut nommé président et prit une part des plus actives à des décisions qui provoquèrent des réclamations nombreuses. A l'Assemblée, il vota pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant de la Chambre, la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris. Le 11 mars 1872, au sujet des poursuites intentées à MM. Lefranc et Rouvier sur l'instigation du général Ducrot, M. Changarnier intervint dans la discussion. Dépourvu de talent oratoire, mais se piquant de bel esprit, il saisit l'occasion de placer une de ces phrases à effet qu'il apprenait par cœur et qu'il débitait d'un ton inimitable. Il demanda pour les deux députés poursuivis « l'amnistie du dédain. » Ce même mois, il déposa dans le procès intenté au *Figaro* par le général Trochu. L'avocat de l'ancien président de la Défense nationale lui ayant demandé s'il était vrai qu'il eût dit du général Trochu : « C'est un tartufe coiffé du casque de Mengin, » le général Changarnier répondit par des phrases entortillées; ce mot

cruel lui semblait trop joli pour ne pas être de bonne prise, et il fit en sorte qu'on lui en laissât la paternité. Le 28 mai suivant, le brave colonel Denfert, dans un discours sur la loi sur l'armée, s'étant prononcé contre l'obéissance passive, le général Changarnier crut devoir protester au nom de la discipline. Il avança cette théorie singulière, que le ministre de la guerre avait seul été coupable lors de l'attentat du 2 décembre 1851, ce qui ne tendrait à rien moins qu'à faire de l'armée tout entière, le cas échéant, l'instrument inconscient et forcé des projets coupables d'un général en chef. Il ne se borna pas là; s'adressant au colonel, il lui décocha cette parole insultante : « Nous ne sommes pas restés enfermés pendant toute la guerre dans une casemate de Belfort. » Le colonel Denfert, qui n'avait point entendu cette phrase, l'ayant lue dans le *Journal officiel*, protesta le lendemain, en répétant un mot de M. Laurent-Pichat : « Nous nous appelons Belfort et vous vous appelez Metz. » Le général monta à la tribune et dit : « Je m'appelle modestement Changarnier. » La droite applaudit à outrance; mais le pays, qui connaissait l'attitude de M. Changarnier à Metz et l'héroïque conduite du défenseur de Belfort, ne se rangea point du côté du « modeste » Changarnier. Le 20 juin, ce dernier fit partie des délégués des droites qui se rendirent auprès de M. Thiers pour lui imposer une politique conforme à leurs projets de restauration monarchique. Le président de la République répondit par un refus à la manifestation des bonnets à poil, et dès lors sa chute fut décidée. Tout en continuant à voir M. Thiers, à lui parler de sa vieille amitié, de son inaltérable attachement, M. Changarnier présida le comité des Six, chargé de diriger la campagne contre le chef de l'Etat et d'amener son renversement. Le 18 novembre 1872, il commença à attaquer directement M. Thiers en l'interpellant au sujet de discours prononcés par M. Gambetta en Savoie. Il l'adjura de s'unir à la majorité de l'Assemblée pour combattre l'audace croissante du radicalisme et se vanta de n'avoir pas, lui, « une ambition sénile pour le pouvoir. » Cette allusion, aussi blessante qu'inconvenante, fut accueillie par les applaudissements de la droite. Le 29 du même mois, il prit une part active à la première tentative de renversement de M. Thiers. Au mois de mai 1873, il signa le premier l'interpellation des 300, qui eut pour résultat de livrer enfin le pouvoir aux coalisés (24 mai). M. Thiers était renversé; la réaction triomphait. Le général Changarnier était dans la joie; il venait, disait-il, d'enterrer la République. Il ne restait plus au gouvernement de combat qu'à étouffer toutes les libertés, qu'à frapper les républicains, qu'à relever le trône et qu'à y faire asseoir le roi. Le général ne doutait point que la chose ne fût des plus faciles à lui, qui avait « la volonté et l'habitude de vaincre. » Il se mit à la tête de cette grande entreprise, au bout de laquelle il entrevoyait une gloire certaine, ce bâton de maréchal tant désiré et, certains même l'ont affirmé, la résurrection en sa faveur de la dignité de connétable. Il présida le comité des Neuf, chargé d'opérer la fusion des deux branches de Bourbon, puis de négocier avec le comte de Chambord et de lui offrir le trône, en lui demandant humblement son acquiescement aux programmes des droites. Par malheur pour le général, tout ne marcha point à souhait; ses beaux plans de campagne avortèrent misérablement. On dut ajourner la restauration à des temps meilleurs. Le général Changarnier fut de ceux qui, dans cet espoir, votèrent le septennat (19 novembre 1873); il proposa même de prolonger de dix ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. A partir de ce moment, il tomba tout à fait au second plan. Il dut se borner à voter toutes les mesures réactionnaires, à soutenir la politique du duc de Broglie, à qui il resta fidèle le 16 mai 1874, puis celle de ses successeurs, jusqu'à la chute de M. Buffet. Après avoir voté pour la circulaire Pascal, pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre la liberté des enterrements, pour le maintien de l'état de siége, pour la loi contre les maires, il vota contre les propositions Périer et Maleville (juillet 1874). Cette même année, il prit part à la discussion sur les nouvelles fortifications de Paris, sur la proposition Périer et demanda l'ajournement de la discussion des lois relatives aux pouvoirs publics. « Je le déclare, dit-il, j'ai besoin de recueillement, j'ai besoin de repos aussi, et je crois que nous avons quelque droit à aller chez nous chercher ces délassements nécessaires, *jucunda oblivia vitæ...* » Le 25 février 1875, il vota contre la loi constitutionnelle, qui reconnaissait le gouvernement de la République. Au mois de décembre de la même année, lors des élections des sénateurs inamovibles par l'Assemblée, il fut, non sans peine, du nombre des élus. Au mois de janvier 1876, il devint président du comité électoral de l'Union conservatrice de France, constituée en vue de dresser une liste de candidats hostiles à la République pour l'élection du Sénat et de la Chambre des députés. Sur cette liste on vit figurer simultanément des légitimistes, des orléanistes et des bonapartistes. Au Sénat, le général Changarnier alla siéger naturellement à droite. Il vota contre le gouvernement au sujet de la collation des grades, de la loi des maires et parla contre la cessation des poursuites pour les événements de la Commune (1er décembre 1876). Ce fut son dernier discours. Il s'éteignit à Paris deux mois plus tard. A la nouvelle de sa mort, ses amis politiques demandèrent au Sénat qu'on célébrât ses obsèques à l'hôtel des Invalides, aux frais de l'Etat. Le gouvernement accéda à ce désir, puis ses restes furent transportés à Autun, sa ville natale, où ils furent inhumés. On ne se souvint alors que d'une chose, des services que le général Changarnier avait rendus à la France en Algérie, où il avait fait preuve d'un brillant et incontestable courage.

* **CHANGÉ**, bourg de France (Sarthe), cant., arrond. et à 8 kilom. S.-E. du Mans; pop. aggl., 506 hab. — pop. tot., 2,544 hab. Ce bourg a été le théâtre d'un des nombreux épisodes de la guerre franco-allemande de 1870-1871. La 2e armée de la Loire, commandée par le général Chanzy, était concentrée autour du Mans, et l'ennemi s'avançait dans l'intention évidente de livrer une bataille décisive; aussi tous nos détachements postés en avant se trouvaient exposés à des attaques incessantes. Une brigade française, commandée par le colonel Ribell, occupait une ligne continue de Changé jusqu'à l'Huisne, par La Brosse, La Ronde et Les Arches. Elle avait ses avant-postes à La Girarderie, au plateau de Monceaux, au Pavillon, au château d'Amigne, aux Pelleries et au point de jonction du chemin de fer et de la route de Paris. L'ennemi, maître du village de Parigné, fit déboucher deux colonnes sur ces diverses positions par deux chemins qui se trouvent entre les routes de Saint-Calais et de Parigné et, vers deux heures (10 janvier 1871), attaqua vivement les avant-postes du 62e, échelonnés de La Girarderie au château d'Amigne. Le 3e bataillon de ce régiment, qui avait été renforcé sur son centre et sur sa gauche, reçut le choc avec fermeté et garda sa position. L'ennemi fit alors porter ses efforts sur notre droite; là encore, il fut contenu par deux bataillons du 37e de marche. La lutte se prolongea, sans résultat de part et d'autre, jusque vers cinq heures et demie; à ce moment, les Allemands reçurent des renforts considérables, et le colonel Ribell dut se replier sur Changé. Bientôt l'ennemi déborda nos troupes sur le chemin qui conduit de ce village à la route de Parigné et s'acharna sur Changé avec une violence qui rendait la position intenable. Le colonel Ribell jugea prudent d'ordonner la retraite, que le lieutenant-colonel Mallet, du 37e de marche, couvrit en défendant avec ténacité et pied à pied les barricades élevées dans le village. Le chef de la brigade arriva vers neuf heures sur le château des Arches, avec la pensée de se ménager une retraite sur Le Mans par la route d'Yvré-l'Evêque; mais il ouvrait ainsi une trouée qui pouvait compromettre la combinaison du général en chef, et il ne tarda pas à recevoir l'ordre de la fermer en allant occuper fortement le plateau des Granges jusqu'au Tertre, position qu'il devait garder jusqu'à l'arrivée de la division de Jouffroy, qui avait mission de la défendre. Le colonel apporta à l'exécution de cet ordre une activité et une énergie qui lui firent le plus grand honneur. Il ne quitta le champ de bataille que le dernier, ayant son cheval couvert de blessures. Il avait eu 5 officiers tués, 35 blessés ou disparus, dont 3 officiers supérieurs, et plus de 1,500 hommes tués, blessés ou dispersés.

CHANGEOTER v. (chan-jo-té — rad. *changer*). Changer souvent et sans raison.

CHANG-KO, divinité chinoise, adorée par les célibataires et aussi par les lettrés, dont elle est la protectrice.

CHANG-TI (*roi d'en haut*), nom que les Chinois donnent au souverain principe.

* **CHANIERS**, bourg de France (Charente-Inférieure), cant., arrond. et à 7 kilom. S.-E. de Saintes, sur la Charente; pop. aggl., 168 hab. — pop. tot., 2,309 hab. Bon vin rouge sur la côte de Senonches.

* **CHANOINE** s. m. — **Encycl.** *Chanoines de Saint-Denis*. V. CHAPITRE DE SAINT-DENIS, au tome III du *Grand Dictionnaire* et dans ce *Supplément*.

Chanson du vieux marin (LA), poëme anglais de Coleridge, traduction française d'A. Barbier (1876, in-8°). Voici la légende sur laquelle repose le poëme. Un navire est emporté par l'ouragan vers le pôle. L'équipage, subitement enveloppé par d'épais brouillards et par des montagnes de glace, est perdu dans l'immensité de l'Océan. Nulle trace d'êtres animés, si ce n'est un albatros qui, de temps à autre, vient se reposer sur les vergues ou prendre sa nourriture de la main des matelots. Tous aiment le bel oiseau des mers; un seul, poussé par l'envie de mal faire, lui décoche une flèche et le tue. La malédiction du ciel tombe alors sur le navire. Toutes les misères assaillent l'équipage, que tantôt les brouillards, tantôt le calme, tantôt les vents retiennent ou enfoncent plus profondément dans la solitude. La faim, la soif et le froid déciment les matelots; tous meurent un à un, et, seul, celui qui a tué l'albatros survit à tous ses compagnons. Il semble qu'il aurait dû périr le premier; mais le châtiment est en quelque sorte plus complet en ce que c'est pour lui un supplice de voir périr tout le monde et de se trouver abandonné sur les flots. Enfin, ses souffrances et son repentir rachètent son crime, et le vent ramène le navire sur les côtes d'Angleterre. Le poëte a fait raconter cette tragique aventure par le vieux matelot lui-même à un jeune homme qui s'en va comme garçon d'honneur à une joyeuse noce. Le narrateur finit ainsi son récit : « Adieu ! adieu ! Il est doux d'être d'une fête de mariage, mais il est doux aussi d'aller à l'église prier en bonne compagnie ! Il prie bien celui qui aime bien tout à la fois hommes, oiseaux et bêtes ! »

G. Doré a illustré la traduction de M. A. Barbier d'une foule de compositions pittoresques, auxquelles prêtait le texte du poëme.

Chanson française (LA), histoire de la chanson et du Caveau, par Charles Coligny. « Non, la chanson n'est pas morte ! » a dit le *Grand Dictionnaire*. Hélas ! depuis que ces lignes ont été écrites, la chanson française a traversé les douleurs de la guerre et les horreurs de l'invasion ! Elle vit encore cependant, car elle est immortelle, car elle est la plus franche expression du vieil esprit gaulois. Mais où donc est la chanson naïve de nos pères? Aujourd'hui, la chanson, du moins la chanson populaire, se traîne dans les bas-fonds de l'argot; à l'esprit et à la naïveté ont succédé le calembour grotesque et le mot à double entente. Les échos des cafés-concerts, cette institution qui répond tout à fait au goût du jour, nous renvoient des refrains stupides, tels que l'*Amant d'Amanda*, ou *J'm'appelle Popaul!*

Mais ce n'est pas dans les cafés-concerts qu'il faut aller chercher la vraie chanson française. Ce n'est pas là qu'est son sanctuaire; c'est au Caveau, où le vieux rire de nos pères retentit encore alerte, joyeux et franc. Le livre de Charles Coligny contient l'histoire du Caveau, ornée de quatre-vingt-dix portraits des membres de cette Société et de la Lice chansonnière. Là vous trouverez l'histoire de la véritable chanson française. « Charles Coligny, a écrit Charles Monselet, a jeté son esprit et sa fantaisie aux quatre vents du ciel : les ramasse qui voudra. Eh bien ! ce qu'il a dédaigné de faire, il faut que ses amis le fassent. Nous lui donnerons un tombeau; mais il faut que son vrai monument soit le recueil de ses œuvres éparses dans les journaux. Il aimait le luxe des livres; on lui fera un beau livre. Et ainsi chacun de nous le retrouvera les jours où on se retourne vers les morts vivants. »

Telle est l'idée qui a présidé à la formation de ce volume. C'est, explique Alfred Leconte dans la préface, pour continuer l'œuvre interrompue par la mort que des amis de Coligny se sont réunis pour former une sorte de comité destiné à collationner et à compléter toutes les notes écrites par Coligny, afin de les réunir en un beau volume. « La dernière joie de Coligny, a dit Arsène Houssaye, fut cette création de la *Chanson française*, à laquelle il attachait d'autant plus de prix, qu'il y avait là une sorte d'œuvre régulière et continue, à laquelle sa nature si mobile avait été forcée de se plier, et il en était aussi étonné qu'heureux, car il aimait le travail, mais il ne pouvait s'acclimater dans l'étude : le rêve tuait en lui la méditation. »

La première page du volume a été écrite après la guerre franco-allemande. C'est un sonnet plein de patriotisme et d'espérance. Le poëte s'écrie :

Elle a quitté le deuil, la France chansonnière !
Elle a repris son ciel, sa gaîté, son refrain.
Les Prussiens sont rentrés dans les antres du Rhin,
Et la chanson française arbore sa bannière !

Si son œil roule encore un pleur sous sa paupière,
Elle songe à l'Alsace, au vieux pays Lorrain...
Mais sa marche étant libre et son droit souverain,
Son aube d'aujourd'hui demain sera lumière.

Sorti d'un vin français, gaulois en sa gaîté,
Ce couplet qu'autrefois nos aïeux ont chanté,
Qu'il soit repris par nous comme un chant d'espé-[rance.

Et lorsqu'on dit : Chanson, si l'écho répond : France,
Il faut, vrais chansonniers, en ce grand renouveau,
Que son chant du réveil soit celui du Caveau !

Tel est bien le rôle de la chanson. Elle a des chants pour toutes les gloires de la patrie, des larmes pour tous ses malheurs. Tantôt elle rit, et son rire ressemble au bruit de joyeux grelots; tantôt elle vibre comme l'airain des batailles. Un de nos chansonniers modernes, Charles Vincent, a bien compris la mission de la chanson lorsqu'il a dit :

La chanson élargit ses ailes !
Rouget, Chénier, guidant son vol,
Ont, dans des strophes immortelles,
Défendu le peuple et le sol.
La paix, dans sa forme première,
Rend la chanson aux chansonniers;
Elle renaît joie et lumière,
Et gauloise avec Désaugiers !

« Tout le monde chante en France, dit Coligny, les grands comme les petits, et les savetiers aussi bien que les financiers. Le grelot de Comus s'est remis à carillonner de plus belle au Caveau, où il apparaît historiquement sous le nom de grelot de Collé. Le verre authentique de Panard l'y accompagne. C'est en tenant ce verre haut et ferme que Panard s'écriait avec ses chers amis et joyeux compagnons, Collé, Piron et Gallet :

Allons dans mon cellier du champagne et du [beaune
Goûter les doux appas ;
Les plaisirs n'y sont point troublés par l'embarras,
Et le funeste ennui, qui monte jusqu'au trône,
Dans les caveaux ne descend pas !

Qui le croirait? C'est ce joyeux chansonnier qui s'appelle Clairville, cet auteur qui a composé plus de 300 pièces, où tintent les plus joyeux couplets, qui prétend que le domaine de la chanson n'existe plus aujourd'hui que dans « la rue Saint-Honoré, n° 248, » chez le traiteur du Caveau. Le gai poëte s'écrie dans la *Chanson française :*

Trop vieux déjà, notre siècle en démence
Du marteau seul aime entendre le son;
Tout s'agrandit, et dans la ville immense
On ne sait plus où loge la chanson.

Est-ce au théâtre? Oh non ! car les programmes
Du vaudeville, autrefois né malin,
N'annoncent plus que de grands mélodrames,
Où l'on défend la veuve et l'orphelin.

Serait-ce au Louvre? et la chanson nouvelle
S'est-elle aussi ralliée à son tour?
N'a-t-on refait le Louvre que pour elle?
Non, la chanson n'est pas dame de cour.

Dans la Cité peut-être elle se niche?
Non, maintenant, c'est un trop beau quartier,
Et la chanson, qui ne fut jamais riche,
Ne pourrait pas y payer son loyer.

Est-ce à Mabille? et la chanson frivole
Cancane-t-elle avec un Brididi !
Non, la chanson chérit la gaudriole,
Mais rougirait d'un propos trop hardi.

A l'Institut serait-elle endormie?
Non, la chanson, qui vit dans un recueil,
Ne prendrait pas, même à l'Académie,
Pour s'enterrer un immense fauteuil.

S'est-elle faite ou dévote ou sœur grise?
Non, la chanson respecte le saint lieu.
Le toit du pauvre est sa modeste église;
Elle y console, elle y fait croire en Dieu.

Est-ce à la Halle? Oh non ! Vadé lui-même
Ne pourrait plus y parler sans façon;
Et quelques mots, pris à son ancien thème,
Feraient bien vite empoigner la chanson.

Où donc est-elle? est-ce chez la grisette?
Dans un grenier du vieux quartier Latin?
Non, ce pays changea comme Lisette,
Qui ne sort plus qu'en robe de satin.

Donc je croyais la chanson disparue;
A la pleurer je me voyais réduit,
Lorsque j'appris qu'elle demeurait rue
Saint-Honoré, deux cent quarante-huit

Dans le volume la *Chanson française* sont intercalés plusieurs numéros de la collection de la première année du journal qui a paru sous le même titre et qui avait pour sous-titre : *Revue illustrée des sociétés chantantes et des chansonniers français*. Ces numéros contiennent d'intéressantes études sur les chansonniers de toutes les époques. Nous vous recommandons, entre autres, une étude sur Gustave Nadaud. La première fois que Coligny vit le célèbre chansonnier, c'était chez Roger de Beauvoir : « En sa petite maison des Batignolles, dit-il, souffrait, mais soupait encore l'ancien seigneur de l'hôtel Pimodan. » C'est ce soir-là, dit Coligny, que Roger nous dit cette triste chanson, dont j'ai conservé le manuscrit, et qui est comme l'extrême sourire d'une élégie :

LE RIRE

J'eus un ami pendant vingt ans,
C'était la fleur de mon printemps ;
Tout cédait à son gai délire,
Le plus morose le fêtait.
Comme il buvait ! comme il chantait !
Cet ami s'appelait le Rire !

A l'heure des soupers joyeux,
Quand l'aï petille à vos yeux,
Que les couplets partent des lèvres,
Qu'il nous tombe un conteur charmant,
Et qu'on boit le moka fumant
Dans l'émail de Chine ou de Sèvres;

Quel meilleur ami, répondez,
Que ce garçon-là? Regardez
Sur vous comme il prenait d'empire !
L'œil vif, le gilet entr'ouvert,
Il tirait sa flûte au dessert,
Ce gai Roger-Bontemps, le Rire !

Nous montions aux mêmes balcons,
Nous vidions les mêmes flacons;
Il était si beau dans l'ivresse !
A l'aube, il pâlissait un peu...
Nous nous quittions, et, pour adieu,
Moi, je lui laissais ma maîtresse !

Hélas ! hélas ! il est parti !
A ses serments il a menti !
Je demeure seul en ma chambre..
La neige tinte en mes carreaux,
Je me chauffe avec mes journaux;
C'était avril, je suis décembre !

Eh quoi ! l'avoir sitôt perdu !
J'ai brisé le verre où j'ai bu.
Autour de moi monte le lierre,
Le lierre qui festonnera
L'humble tombe où l'on me mettra,
Sans regret comme sans prière.

La dernière partie du volume de la *Chanson française* contient des notices sur les membres du Caveau, les membres de la Lice chansonnière, les Félibres et la Société du pot-au-feu.

Le comité de rédaction de la *Chanson française* a trouvé dans les cartons de Char-

les Coligny des notes fort intéressantes et inédites sur un grand nombre de chansonniers, entre autres sur Charles Vincent, dont nous allons reproduire des couplets où l'esprit ne le cède en rien à la forme. Le trait est vif et le persiflage piquant.

LETTRE D'UN NOUVEAU CONSERVATEUR
A UN ANCIEN SATISFAIT

Air de *Marianne*.

Mon opinion politique
N'est pas un mystère pour toi;
Elle fut toujours monarchique,
Chantant l'empereur et le roi.
Destin étrange!
Hélas! tout change!
Plus d'empereur ni de roi dans Paris!
Dois-je, par zèle,
Rester fidèle
A ce qui n'est maintenant que débris?

Non, je veux me montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir mon pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Je vantais l'ancien ministère,
Soutien du pacte de Bordeaux:
Des traîtres le jettent par terre;
Mais moi, je lui tourne le dos...
Un autre arrive;
Il veut qu'on vive
En septennat! A deux mains j'y souscris.
Dois-je, par zèle,
Rester fidèle
A ce qui n'est maintenant que débris?

Non, je veux me montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir mon pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Septennat! c'est un mot superbe,
Né des lèvres d'un immortel.
Ah! qu'il soit substantif ou verbe,
Personnel, neutre, impersonnel,
Je m'y rallie
Et suis Broglie;
Mais tous les deux succombent incompris!
Dois-je, par zèle,
Rester fidèle
A ce qui n'est maintenant que débris?

Non, je veux me montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir mon pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Ne voyant pas même une ébauche
De ce qu'elle attend à bon droit,
La France réclame, et la gauche
Entraîne un peu du centre droit.
Mais, fait unique,
La république
N'a qu'une voix, et je reste indécis...
La voix m'appelle.
Chose nouvelle,
J'accepte un fait sans trop en être épris.

Il faut bien se montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir son pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Aujourd'hui que plus d'un l'acclame,
Cette république d'hier,
Te l'avoûrai-je? au fond de l'âme,
D'être citoyen je suis fier!
Rompant la glace,
Si j'entre en place,
Ma foi, mon cher, n'en sois pas trop surpris.
Dois-je, par zèle,
Rester fidèle
A ce qui n'est maintenant que débris?

Non, je veux me montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir mon pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Je sais que bien des gens vont dire
Que je suis un caméléon;
Que si demain trônait l'empire,
J'acclamerais Napoléon;
Qu'orléanisme,
Légitimisme,
S'ils revenaient, par moi seraient servis.
Oui, je l'avoue,
Et je me loue
De suivre ainsi tous les vœux du pays.

L'homme fort doit rester stoïque,
Eteindre en lui le parti pris!
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

En 1876, MM. Alfred Leconte et Sylvain Saint-Etienne voulurent ressusciter le journal la *Chanson française*, tel que l'avait conçu le pauvre Coligny. Le premier numéro parut le 15 septembre. Cette publication n'a duré qu'une année.

* **CHANTANT** adj. — *Flammes chantantes*, Becs de gaz enfermés dans des tubes de verre de longueur différente, qui produisent, par leurs vibrations, des sons distincts.

* **CHANTELLE**, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N. de Gannat, sur la rive gauche de la Bouble; pop. aggl., 1,649 hab. — pop. tot., 2,044 hab. Carderies de laine; commerce considérable de vin. « Ce bourg, dit M. Ad. Joanne, habité par les Romains, possédait une église dès le ve siècle; les ducs d'Aquitaine y bâtirent plus tard un château dont Pépin s'empara en 762. Cette forteresse, située sur un promontoire, mais au-dessous du bourg, devint l'arsenal du Bourbonnais sous le duc Louis II. Anne de France la décora avec magnificence et le connétable de Bourbon la rendit inexpugnable. Ce fut de là qu'il partit en 1523 pour porter ses services à Charles-Quint. François Ier fit aussitôt démanteler le château. »

* **CHANTENAY**, bourg de France (Loire-Inférieure), canton, arrond. et à 4 kilom. S.-O. de Nantes; pop. aggl., 3,354 hab. — pop. tot., 9,860 hab. Fabriques de noir animal, de conserves alimentaires; chantiers pour la construction et le radoub des navires; carrières de granit; récoltes de fruits et de légumes. « Ce bourg est situé en grande partie, dit M. Ad. Joanne, au point de départ et sur la crête du *Sillon de Bretagne*. On appelle ainsi un soulèvement granitique qui, de Nantes, se prolonge sans discontinuer jusqu'à l'embouchure de la Vilaine. »

CHANTENAY, bourg de France (Nièvre), canton et à 9 kilom. de Saint-Pierre-le-Moutier, arrond. et à 36 kilom. de Nevers, sur un plateau d'où l'on domine la vallée de l'Allier; pop. aggl., 599 hab. — pop. tot., 2,093 hab.

Chanteur florentin (LE), scène lyrique de MM. Alfred et Ernest Blau, musique de M. Duprato; représentée aux Fantaisies-Parisiennes le 29 novembre 1866. La scène se passe à Florence. La signora Sylvia reste froide et insensible au milieu des jeunes seigneurs qui forment sa cour. Survient un petit chanteur. Son improvisation touche le cœur de la belle, qui congédie son brillant entourage et lui préfère la société du chanteur florentin. Sur ce canevas léger, M. Duprato a écrit une musique agréable et instrumentée avec beaucoup de délicatesse. On a remarqué une villanelle à trois voix. Chanté par Engel et Mmes Geraizer, Bonelli, Rigault, Eléonore Peyret et Arnaud.

* **CHANTIER** s. m. — Levée de terre sur laquelle on circule, dans les parcs d'huîtres.

* **CHANTILLY**, petite ville de France (Oise), canton et à 8 kilom. de Creil, arrond. et à 8 kilom. de Senlis, sur la rive droite de la Nonette; pop. aggl., 3,335 hab. — pop. tot., 3,478 hab.

* **CHANTONNAY**, ville de France (Vendée), ch.-l. de canton, arrond. et à 31 kilom. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 1,454 hab. — pop. tot., 3,382 hab. « Pendant les guerres de la Vendée, dit M. Ad. Joanne, 6,000 républicains, que commandait Lecomte, y furent presque anéantis par les Vendéens, sous les ordres du général d'Elbée; mais les vainqueurs laissèrent eux-mêmes 3,000 hommes sur le champ de bataille. »

CHANTRE (Ernest), savant français, né à Lyon en 1843. Il s'est occupé d'une façon toute particulière d'études géologiques et archéologiques, et il a été attaché au muséum de Lyon. M. Chantre est membre de la Société géologique de France. Il a assisté à plusieurs congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. On lui doit les ouvrages suivants : *Etudes paléoethnologiques* ou *Recherches géologico-archéologiques sur l'industrie et les mœurs de l'homme des temps antéhistoriques dans le nord du Dauphiné et les environs de Lyon* (1867, in-4°); *Nouvelles études paléo-ethnologiques* (1868, in-4°); *Découverte d'un trésor de l'âge de bronze à Réalou* (1872, in-4°); *Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques* (1874, in-8°); les *Palafittes* ou *Constructions lacustres du lac de Paladru, près Voiron* (Isère) [1871, in-8°], réédité en 1875; *l'Age de la pierre et l'âge du bronze en Troade et en Grèce* (1875, in-8°), etc.

CHANTREUIL (Gustave), médecin français, né à Cateau-Cambrésis (Nord) en 1841. Il a fait ses études médicales à Paris, où il a été interne des hôpitaux. Reçu docteur en 1869, M. Chantreuil fut attaché comme chef de clinique d'accouchement à la Faculté. En 1875, il a passé son agrégation, et il est devenu professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris. Outre des articles publiés dans les *Archives générales de médecine*, on doit au docteur Chantreuil : *Etudes sur les déformations du bassin chez les cyphotiques, au point de vue de l'accouchement* (1869, in-8°); *Etude sur quelques points d'hygiène hospitalière* (1869, in-8°); *Du cancer de l'utérus, au point de vue de la conception, de la grossesse et de l'accouchement* (1872, in-8°); *Des applications de l'histologie à l'obstétrique* (1872, in-8°); *Des dispositions du cordon (la procidence exceptée) qui peuvent troubler la marche régulière de la grossesse et de l'accouchement* (1875, in-8°), etc. En outre, il a publié la *Clinique d'accouchement* du docteur Guéniot et donné une traduction annotée de la *Clinique obstétricale et gynécologique* du docteur anglais James Simpson.

* **CHANU**, bourg de France (Orne), canton et à 6 kilom. de Tinchebrai, arrond. et à 17 kilom. N. de Domfront; pop. aggl., 617 hab. — pop. tot., 2,472 hab. Fabrique de coutils.

CHANVENON s. m. (chan-ve-non). Un des noms du chanvre.

CHANVRARD s. m. (chan-vrar). Bot. Plante de la Virginie.

CHANZY (Antoine-Eugène-Alfred), général et sénateur français, né à Nouart (Ardennes) en 1822. Engagé volontaire à seize ans dans la marine, il passa ensuite dans l'artillerie, puis subit les examens de l'Ecole de Saint-Cyr et fut admis en 1840. A sa sortie, il fut incorporé comme sous-lieutenant dans le régiment de zouaves que commandait Cavaignac, passa rapidement lieutenant, puis capitaine et, décidé à rester en Algérie, se fit nommer chef du bureau arabe à Tlemcen. Il avait étudié avec soin la langue et les mœurs des indigènes, et, dans ses fonctions administratives, il sut se concilier l'estime des Arabes, aussi bien que celle des Européens. Il fit, de plus, la plupart des campagnes qui, de 1843 à 1859, jetèrent quelque lustre sur notre armée d'Afrique. Promu chef de bataillon en 1859, il fit la campagne d'Italie et prit part, l'année suivante, à l'expédition de Syrie comme lieutenant-colonel du 71e de ligne; il fut ensuite chargé d'affaires en Syrie, après le départ du général de Beaufort, puis vint avec son régiment faire partie du corps d'occupation à Rome. Nommé colonel du 48e de ligne en 1864, il revint en Afrique, reçut le commandement de la subdivision de Sidi-bel-Abbès et devint général de brigade en 1868; il prit part alors à quelques expéditions et ne revint en France qu'après les premiers désastres de la guerre franco-allemande; on croit que le maréchal Lebœuf et le gouvernement impérial le tenaient systématiquement à l'écart. Le gouvernement de la Défense nationale se hâta de l'appeler; il fut nommé général de division le 22 octobre et placé quelques jours après à la tête du 16e corps, qui prit une part brillante, le 9 novembre, à la victoire de Coulmiers. Le 1er décembre, dans la série de combats qui se livrèrent autour d'Orléans, le corps du général Chanzy remporta à Patay un avantage marqué sur les Allemands, et quand l'armée française se trouva coupée en deux par les habiles manœuvres du prince Frédéric-Charles, le général reçut le commandement en chef de la 2e armée de la Loire. Avec les débris de l'armée, formée en grande partie de recrues, il tint pied de la façon la plus énergique contre les masses prussiennes, si savamment organisées, et durant deux mois soutint, au cœur de l'hiver, la lutte la plus héroïque. En présence de trois corps d'armée qui le harcelaient de toutes parts et ne lui laissaient aucun repos, ceux du général bavarois Von der Thann, le vaincu de Coulmiers, du duc de Mecklembourg et du prince Frédéric-Charles, il fit face de tous côtés et parfois arrêta avec succès le mouvement offensif des Allemands, notamment aux combats de Beaugency, de Josnes, de Marchenoir, d'Origny. Dans ces marches, où il ne cédait que pied à pied devant des forces bien supérieures et sans trop s'écarter de Paris, qui restait toujours l'objectif du gouvernement de la Défense nationale, il fit preuve d'une ténacité remarquable et de talents militaires de premier ordre. Quand tout semblait désespéré, il continuait la résistance et obligeait les Allemands à mettre en ligne contre lui jusqu'à 180,000 hommes pour le forcer à reculer. Il soutint à diverses reprises, le 15 décembre à Vendôme, le 27 à Montoire et le 11 janvier au Mans, l'effort de toutes les troupes allemandes, et les avantages qu'il remportait de temps en temps permettaient de bien augurer de la lutte lorsqu'une panique des mobilisés, dans la nuit du 11 au 12 janvier, changea en déroute l'attitude jusqu'alors si résolue de son armée; cet accident lui fit perdre la ligne de la Sarthe, excellente position stratégique, où il espérait retenir longtemps l'ennemi, l'user en rencontres partielles et attendre ainsi que de nouvelles forces se fussent organisées en arrière. Pendant que le gros de l'armée se repliait derrière la Mayenne, autour de Laval, et reformait ses régiments déjà si endommagés, le général Chanzy ramenait au feu, pour masquer cette retraite, le 16e corps, que commandait l'amiral Jauréguiberry, et soutenait durant six jours, autour du Mans, une lutte acharnée; il empêcha ainsi que la déroute ne se changeât en un désastre irréparable. C'est à Laval, où il réorganisait encore une fois l'armée, que vint le surprendre l'armistice; il s'apprêtait à reprendre l'offensive et ne croyait pas que tout fût désespéré. Appelé à Paris par le gouvernement, pour rendre compte des opérations qu'il projetait et des ressources sur lesquelles on pouvait encore s'appuyer, il ne parvint pas à convaincre les partisans de la paix. Au scrutin du 8 février, il obtint 60,000 voix à Paris, sans être élu; mais il fut nommé représentant des Ardennes, le second sur six, par 44,225 suffrages. A l'Assemblée de Bordeaux, il fut du petit nombre des députés qui se prononcèrent pour la continuation de la lutte et votèrent contre les préliminaires de paix.

Les campagnes de la seconde armée de la Loire, en relevant l'honneur du drapeau français, avaient placé le général Chanzy au premier rang de nos hommes militaires; aussi fut-il très-surpris d'être arrêté, le soir du 18 mars, au nom du Comité central, comme il descendait de wagon à la gare d'Orléans, en se rendant de Bordeaux à Versailles. Son arrivée avait été signalée et peu s'en fallut qu'il ne partageât le sort des généraux Lecomte et Clément Thomas. Emprisonné d'abord dans la mairie de la Barrière d'Italie avec deux compagnons de voyage, le général de Langourian et M. Turquet, député, il fut heureusement protégé par Léo Meillet, futur membre de la Commune, qui fit tenir la foule en respect jusqu'à ce que les captifs eussent été transférés au 9e secteur, puis à la prison de la Santé. Il fallut huit jours de pourparlers avant que le Comité central se décidât à lâcher sa proie; liberté fut enfin rendue au général, à condition qu'il s'engagerait sur l'honneur à ne pas combattre pour Versailles.

A l'Assemblée, le général Chanzy siégea au centre gauche, qui le nomma son président le 8 mai 1872, par 40 voix sur 66 votants. Il s'est surtout occupé de la réorganisation militaire, a fait partie de la commission de recrutement et a été rapporteur de la loi sur la dissolution des gardes nationales; un de ses projets concernant la réorganisation de l'armée a été inséré à l'*Officiel*; mais son œuvre la plus considérable est l'histoire de son commandement en chef durant la guerre; il l'a publiée sous le titre de : la *Deuxième armée de la Loire* (1871, in-8°). C'est un ouvrage d'un grand intérêt et qui est parvenu rapidement à sa quatrième édition.

En 1872, le général Chanzy fut promu au commandement en chef du 7e corps d'armée, dont le chef-lieu est à Tours; l'année suivante, il fut nommé gouverneur de l'Algérie, poste qu'il occupe encore actuellement. A la Chambre, le général s'était prononcé pour la levée immédiate de l'état de siége en Algérie, et, malgré l'opposition du cabinet, il l'avait obtenue; mais en 1874, il crut devoir remettre en état de siége la ville d'Alger, et cette mesure, prise surtout contre les journaux républicains, causa une sensation pénible. Aux élections sénatoriales de décembre 1875, il a été élu sénateur inamovible, le vingtième, au second tour de scrutin.

Chanzy (PORTRAIT DU GÉNÉRAL), tableau de Henner. Le général est représenté en pied, debout et de face, en tenue de campagne: veste fourrée d'astrakan, bottes molles et képi. Il appuie la main gauche sur la poignée de son sabre, et, de la main droite qui est pendante, il tient un cigare. Le visage, comme l'attitude, a une expression franche et mâle, résolue et à la fois familière. La barbiche et les moustaches, effilées et pointues, sont blondes.

Ce portrait, qui a paru au Salon de 1873, a été beaucoup admiré. « Le portrait du général Chanzy, a dit M. Charles Clément, est l'un des meilleurs morceaux de l'Exposition. La figure, bien campée et d'aplomb, se détache sur un fond uni d'un bleu verdâtre. Nulle ostentation, rien de soldatesque ni d'affecté dans l'attitude, qui est parfaitement simple et d'une extrême vérité. Le peintre ne s'est préoccupé que de son modèle, et il a fait un portrait franc, robuste, raisonnable. La tête, énergique et intelligente, est modelée par larges plans. Le dessin de l'ensemble est cherché, voulu, nettement écrit. L'exécution, large, grasse, souple, rappelle les meilleurs ouvrages de l'artiste, et, comme à l'ordinaire, la couleur est agréable et puissante. » M. Paul Mantz a particulièrement insisté sur les mérites de la coloration : « Avec les rouges assez vifs du képi et du pantalon, le noir mat de la veste aux fourrures d'astrakan et le noir brillanté des bottes molles, M. Henner a fait jouer un fond bleuâtre : l'accord dégagé de ces tons divers compose une excellente harmonie. »

CHAON, un des fils de Priam. Son frère Hélénus, l'ayant tué par mégarde à la chasse, donna son nom à une contrée de l'Epire, la Chaonie.

CHAONIEN, ENNE adj. et s. (ka-o-ni-ain, è-ne — rad. *Chaonie*). Qui est de la Chaonie; qui se rapporte à ce pays.

* **CHAO-PHA-MONGKOUT**, roi de Siam. — Il est mort le 1er octobre 1868. C'était, dit-on, un prince très-instruit, très-versé dans les langues et qui avait un goût très-prononcé pour les sciences, notamment pour l'astronomie. Ayant voulu suivre une commission scientifique française, qui était allée observer, près de Saïgon, l'éclipse de soleil du 18 août 1868, il fut atteint de la fièvre et de la dyssenterie sous un climat malsain, et fut emporté par ces maladies. Il eut pour successeur son jeune fils, Chao-Pha-Chulalonkorn.

CHAO-PHA-CHULALONKORN (Somdetch-Phra-Paramendr), roi de Siam, né le 27 septembre 1853. Il est fils de Chao-Pha-Mongkout, à qui il a succédé le 1er octobre 1868, à l'âge de quinze ans. Il fut proclamé par le peuple premier roi, et il désigna pour être second roi son cousin, Krom-Mun-Pawar (25 novembre 1868). Trop jeune encore pour gouverner, Chao-Pha-Chulalonkorn fut assisté par un conseil de régence, et le ministre de la guerre, Chao-Pha-Stri-Sury-Wougse, prit la direction des affaires. Sous le règne du nouveau roi, rien ne fut changé à la politique de son père, politique très-sage, inspirée par des idées réformatrices, et qui avait à la fois pour objet d'améliorer l'état matériel du royaume et d'entretenir des relations pacifiques avec les étrangers. Au commencement de 1875, le roi Chao-Pha-Chulalonkorn fit arrêter le ministre des finances, qui avait détourné des caisses de l'Etat une vingtaine de millions. Le second roi, Krom-Mun-Pawar, compromis dans ce détournement, et redoutant d'être arrêté, alla demander un asile au consul anglais de Bankok. Pour éviter des complications, Chao-Pha-Chulalonkorn maintint son cousin, le second roi, dans ses honneurs et dignités, mais il se chargea désormais d'avoir la haute main dans les affaires relatives aux questions de dépense et d'alimentation. Le jeune roi a introduit diverses réformes. Il a défendu à ses sujets de ramper devant lui, suivant une antique coutume; il a décrété la formation d'une Assemblée législative, et il a porté une loi par laquelle il a aboli l'esclavage. Toutefois, pour que cette réforme ne froissât pas trop les intérêts des possesseurs d'esclaves, il a déclaré seulement libres les enfants nés de parents esclaves depuis le 12 avril 1868, lorsqu'ils auront atteint leur vingt et unième année.

CHA-OUAW s. m. (cha-ouav). Nom chinois du camellia.

* **CHAOURCE**, bourg de France (Aube), chef-lieu de canton, arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Bar-sur-Seine, aux sources de l'Armance; pop. aggl., 978 hab. — pop. tot., 1,546 hab.

CHAPARDAGE s. m. (cha-par-da-je). Argot. Maraudage : *Il écrivait l'autre jour à un officier anglais une lettre dans laquelle lui, qui a livré notre patrie au viol, à l'incendie, au* CHAPARDAGE *et aux canons Krupp, il la plaignait bêtement d'être tombée dans l'anarchie.* (Henri Rochefort.)

* **CHAPAREILLAN**, bourg de France (Isère), canton et à 14 kilom. du Touvet, arrond. et à 41 kilom. N.-E. de Grenoble, près de la rive droite de l'Isère; pop. aggl., 977 hab. — pop. tot., 2,487 hab.

* **CHAPDES-BEAUFORT**, bourg de France (Puy-de-Dôme), cant. et à 10 kilom. de Pontgibaud, arrond. et à 20 kilom. O. de Riom; pop. aggl., 520 hab. — pop. tot., 2,422 hab. La fondation de ce bourg remonte à l'an 1219. On voit sur son territoire les ruines de la chartreuse du Port-Sainte-Marie. Mine de plomb inexploitée.

* **CHAPE** s. f. — Comm. Matière textile, faite avec les frisons et la bourre de soie.

* **CHAPEAU** s. m. — **Encycl.** On trouve de nouveaux détails à l'article CHAPELLERIE.

CHAPEAU-ROUX s. m. (cha-po-rou). Ornith. Espèce de gros-bec.

CHAPELGORRI s. m. (cha-pèl-gor-ri). Soldat de certains corps espagnols, qui porte un chapeau ou béret de couleur rouge.

* **CHAPELLE** s. f. — *Faire chapelle*, Se dit d'une femme qui, en se tenant devant le feu, lève ses jupes jusqu'aux genoux.

Chapelle expiatoire de Louis XVI. Ce monument est situé rue de l'Arcade et a été mis à découvert par le percement du boulevard Haussmann. Il a été élevé sous la Restauration, sur l'emplacement présumé de la fosse qui avait contenu les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Le roi et la reine, après leur exécution, avaient été inhumés, avec une foule d'autres victimes de la Révolution, dans le cimetière de la Madeleine, mais des précautions avaient été prises pour que les corps ne pussent être exhumés ou même se conserver longtemps intacts. On avait creusé pour Louis XVI une fosse profonde, dans laquelle fut étendu un lit de chaux vive; un autre lit de chaux fut placé au-dessus et autour du cercueil. D'après le dire de témoins oculaires, interrogés sous la Restauration, cette fosse se trouvait dans la partie du cimetière longeant alors la rue d'Anjou; celle de Marie-Antoinette était un peu plus bas. Lorsque le cimetière de la Madeleine fut fermé, sous le Directoire, puis désaffecté, comme on dit en style administratif, et ses terrains mis en vente par adjudication, un avocat, M. Desclozeaux, acheta la portion bordant la rue d'Anjou, la conserva en jardin et fit des plantations sur l'emplacement présumé des fosses royales. Au retour des Bourbons, il offrit à Louis XVIII de céder à l'Etat sa propriété, et des recherches furent faites, en présence des plus hauts dignitaires de la cour, du chancelier de France, marquis d'Ambray, etc., en même temps qu'une enquête était ouverte pour arriver à retrouver les restes du roi et de la reine. Tous les témoins s'accordèrent pour reconnaître dans l'emplacement désigné par M. Desclozeaux, et qu'il avait entouré de gazon et d'arbustes, les deux fosses royales. Tout le monde se trompait pourtant, car de larges tranchées ouvertes sur ces indications ne firent rien retrouver; mais, en les poursuivant en tous sens, on finit par découvrir des débris de cercueil, des traces de chaux, quelques fragments de squelette et une jarretière qui fut reconnue comme ayant appartenu à Marie-Antoinette; en creusant plus près des anciens murs du cimetière, une grande fosse, où se trouvait encore un véritable amas de chaux, donna lieu de penser qu'on avait découvert l'emplacement où Louis XVI avait été inhumé, et les débris, en minime quantité, que la pioche des terrassiers amena au jour furent pieusement recueillis. Ces restes, rassemblés dans deux cercueils, ont été portés en grande pompe à Saint-Denis en 1815. L'année suivante, Louis XVIII décida qu'un monument commémoratif, dit *Chapelle expiatoire*, serait élevé aux frais de l'Etat sur cette partie de l'ancien cimetière de la Madeleine. Ce monument ne fut achevé qu'en 1826, sur les plans des architectes Fontaine et Lebas; il a coûté environ 2 millions. Au point de vue artistique, il a un aspect funèbre tout à fait en rapport avec sa destination. C'est une construction d'une élévation médiocre, en marbre noir et gris sombre, affectant la forme d'un grand catafalque, décorée de deux groupes en marbre, *Louis XVI*, par Bosio, *Marie-Antoinette*, par Cortot. Il est tout entier enveloppé de cyprès, isolé par des allées sur les deux côtés et par une avenue au devant. Au-dessus de la porte d'entrée, qui fait face à la rue de l'Arcade, se lit cette inscription : LE ROI LOUIS XVIII A ÉLEVÉ CE MONUMENT POUR CONSACRER LE LIEU OÙ LES DÉPOUILLES MORTELLES DU ROI LOUIS XVI ET DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE, TRANSFÉRÉES LE 21 JANVIER 1815 DANS LA SÉPULTURE ROYALE DE SAINT-DENIS, ONT REPOSÉ PENDANT VINGT ET UN ANS; IL A ÉTÉ ACHEVÉ LA DEUXIÈME ANNÉE DU RÈGNE DU ROI CHARLES X, L'AN DE GRÂCE 1826. A l'intérieur, au centre du monument, est une chapelle, au-dessous de laquelle s'étend une crypte; un autel a été placé dans cette crypte, à l'endroit où était la fosse présumée de Louis XVI. Le boulevard Haussmann, en bordure duquel se trouve aujourd'hui la Chapelle expiatoire, lui a fait perdre le caractère de funèbre solitude qu'elle avait primitivement.

Sous la Commune, il fut question de démolir cette chapelle, comme étant une insulte à la justice révolutionnaire. Un arrêté du 6 mai 1871 portait : « Le comité de Salut public, considérant que l'immeuble connu sous le nom de Chapelle expiatoire de Louis XVI est une insulte permanente à la première Révolution et une protestation perpétuelle de la réaction contre la justice du peuple, arrête :

« Article 1er. La chapelle dite expiatoire de Louis XVI sera détruite.

« Art. 2. Les matériaux en seront vendus aux enchères publiques, au profit de l'administration des domaines.

« Art. 3. Le directeur des domaines fera procéder dans les huit jours à l'exécution du présent arrêté. »

On ne commença toutefois que le 20 mai l'œuvre de destruction, par l'enlèvement des chaînes tendues autour du monument. Le lendemain, l'armée de Versailles entrait dans Paris.

CHAPELLE-AGNON (LA), bourg de France (Puy-de-Dôme), cant., et à 6 kilom. de Cunlhat, arrond. et à 16 kilom. d'Ambert, dans les montagnes; pop. aggl., 146 hab. — pop. tot., 2,634 hab.

CHAPELLE-AUX-BOIS (LA), bourg de France (Vosges), cant. et à 6 kilom. de Xertigny, arrond. et à 23 kilom. d'Epinal; pop. aggl., 1,175 hab. — pop. tot., 2,494 hab.

CHAPELLE-BASSE-MER (LA), bourg de France (Loire-Inférieure), cant. et à 4 kilom. du Loroux, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Nantes, entre la Divate et la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 705 hab. — pop. tot., 3,326 hab. Tombelle près de la Divate.

* **CHAPELLE-D'ANGILLON**, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. O. de Sancerre; pop. aggl., 679 hab. — pop. tot., 847 hab.

CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES, bourg de France (Nord), cant. et à 1 kilom. d'Armentières, arrond. et à 16 kilom. de Lille; 3,154 hab.

* **CHAPELLE-DE-GUINCHAY** (LA), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S. de Mâcon, près de la Saône; pop. aggl., 266 hab. — pop. tot., 2,136 hab.

* **CHAPELLE-DES-MARAIS** (LA), bourg de France (Loire-Inférieure), cant. et à 6 kilom. d'Herbignac, arrond. de Saint-Nazaire; pop. aggl., 319 hab. — pop. tot., 2,092 hab. Son territoire est inondé chaque hiver.

* **CHAPELLE-EN-VERCORS** (LA), bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N. de Die, au bas du plateau de Vercors; pop. aggl., 377 hab. — pop. tot., 1,279 hab. Au temps des Romains, ce bourg était une ville des *Nestacomicores*.

* **CHAPELLE-LA-REINE** (LA), bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. O. de Fontainebleau; pop. aggl., 608 hab. — pop. tot., 757 hab. Eglise du xve siècle, classée parmi les monuments historiques.

* **CHAPELLE-MOCHE** (LA), bourg de France (Orne), cant. et à 3 kilom. de Juvigni-sous-Andaine, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Domfront; pop. aggl., 571 hab. — pop. tot., 2,169 hab.

* **CHAPELLE-SUR-ERDRE**, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N. de Nantes; pop. aggl., 252 hab. — pop. tot., 2,610 hab. Sur son territoire, on remarque un châtaignier de 12 mèt. de circonférence et le château de la Gâcherie.

* **CHAPELLE-SUR-LOIRE** (LA), bourg de France (Indre-et-Loire), cant. et à 10 kilom. de Bourgueil, arrond. et à 17 kilom. de Chinon; pop. aggl., 299 hab. — pop. tot., 2,583 hab. Lors de l'inondation de la Loire en 1856, ce bourg a été presque entièrement détruit.

CHAPER (Camille-Eugène), officier et homme politique français, né à Grenoble en 1827. Elève de l'Ecole polytechnique (1845-1847), il passa ensuite à l'Ecole d'application de Metz, devint lieutenant du génie en 1849, capitaine en 1852, prit part à la guerre d'Orient (1854-1855), pendant laquelle il fut décoré, et se démit de son grade en 1857. M. Chaper se tourna alors vers l'industrie, et il exploita les mines d'anthracite de la Mure. Il était membre du conseil général de l'Isère depuis 1865, lorsque, après nos premières défaites en août 1870, il demanda à rentrer dans l'armée. Il servit comme capitaine du génie à Paris pendant le siége, fut nommé officier de la Légion d'honneur en 1871 et fut élu, le 8 février suivant, député de l'Isère à l'Assemblée nationale par 52,075 voix. M. Chaper alla siéger au centre droit dans les rangs des adversaires de la République. Il vota pour les préliminaires de paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil de la famille des Bourbons, contre le retour de l'Assemblée à Paris, devint secrétaire de la commission de réorganisation de l'armée, fut chargé de faire des rapports sur les délibérations et sur les actes militaires du gouvernement de la Défense nationale. Le 24 mai 1873, il contribua au renversement de M. Thiers, puis il s'associa par ses votes à tous les actes de réaction effrénée du gouvernement de combat. Après l'échec des tentatives de restauration, M. Chaper vota le septennat. Il continua à soutenir la politique déplorable du cabinet de Broglie et de ceux qui le suivirent jusqu'à la dissolution de l'Assemblée, se prononça pour le maintien de l'état de siége, pour la loi contre les maires, contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Aux élections du 20 février 1876, il posa sans succès sa candidature à la Chambre des députés dans l'Isère, et il est rentré depuis lors dans la vie privée.

CHAPERONNIER, IÈRE s. (cha-pe-ro-nié, iè-re — rad. *chaperon*). Celui, celle qui fait des chaperons.

* **CHAPITRE** s. m. — **Encycl.** *Chapitre de Saint-Denis.* Un décret daté du 23 juin 1873 a organisé ce *chapitre* de la manière suivante :

Le *chapitre* est composé d'un primicier, de chanoines-évêques ou du premier ordre et de chanoines-prêtres ou du second ordre.

Chacun de ces ordres comptera au plus douze chanoines.

Les membres du *chapitre* sont nommés par le président de la République, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Les chanoines du premier ordre sont choisis exclusivement parmi les archevêques et évêques des diocèses de la France ou de ses colonies, dont la démission aura été régulièrement acceptée.

Les chanoines du second ordre sont choisis parmi les anciens aumôniers des armées de terre ou de mer et des établissements publics, ayant au moins dix années d'exercice de leurs fonctions.

Le primicier est choisi parmi les chanoines du premier ordre ou les archevêques et évêques en fonction.

Le traitement des chanoines-évêques ou du premier ordre est fixé à 10,000 francs.

Le traitement et les droits de présence des chanoines-prêtres ou du second ordre sont fixés à 4,000 francs.

La Chambre des députés, vers la fin de novembre 1876, vota, dans la discussion du budget, une disposition portant qu'à l'avenir les vacances qui se produiraient parmi les chanoines de Saint-Denis ne donneraient plus lieu à la nomination de nouveaux chanoines, ce qui devait amener, dans un temps peu éloigné, la suppression du *chapitre*. Mais le mois suivant, lorsque le Sénat fut appelé à son tour à discuter le budget, il rejeta la disposition votée par la Chambre, qui ne l'a point rétablie quand les changements introduits par le Sénat furent soumis, quelques jours après, à son vote définitif.

* **CHAPLIN** (Charles-Josuah), peintre contemporain. — Depuis 1865, cet habile artiste a continué à exposer des œuvres pleines de séduction et de charme, et du plus frais coloris. Nous citerons de lui : *Un rêve*, panneau pour l'hôtel Demidoff (1866); *Sed modo fonte suo formosos perluit artus*, les *Perruches* (1867); les *Premiers liens*, la *Mandoline*, aquarelle (1869); l'*Enfant*, *Jeune fille tenant un plateau* (1870); *Haydée* (1873); *Roses de mai*, la *Lyre brisée* (1875); *Jours heureux* (1876), et de nombreux portraits de femmes. Citons encore de lui quelques belles eaux-fortes : les *Bulles de savon*, le *Bain* (1865); les *Vierges folles*, d'après Bida (1868); le *Lever* (1875); portrait du duc d'*Audiffret-Pasquier* (1877). M. Chaplin a été décoré de la Légion d'honneur en 1865.

CHAPMAN, baie d'Afrique, sur la côte S.-O. de la colonie anglaise du Cap, à 16 kilom. S.-S.-O. de Cape-Town.

* **CHAPTES (SAINT-)**, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. d'Uzès, sur la rive gauche du Gardon; pop. aggl., 733 hab. — pop. tot., 873 hab.

CHAPTIE s. f. (cha-ptî). Ornith. Genre d'oiseaux, rapporté avec doute à la famille des drongos, et dont l'espèce type paraît être identique avec le drongo bronzé.

* **CHAPU** (Henri-Michel-Antoine), sculpteur français. — En 1867, il exécuta les *Cariatides* de la nef des machines au palais de l'Exposition universelle, et il exposa au Salon deux médaillons en bronze. Depuis cette époque, M. Chapu a envoyé aux Expositions : un médaillon en bronze de *Jeanne Darc*, pour Melun, et un buste en bronze (1868); le buste en marbre du comte *Duchâtel* et le buste en bronze du docteur *Civiale* (1869); *Jeanne Darc à Domrémy* (1870), qui reparut, en marbre, au Salon de 1872 avec *Clytie métamorphosée en tournesol*, également en marbre. Cette *Jeanne Darc*, très-remarquable, obtint les éloges unanimes des critiques d'art. M. Chapu y avait fait preuve d'un talent fin, distingué et de grandes qualités de style. Aux salons de 1873 et 1874, il exposa de très-beaux bustes du comte *de Montalembert*, de l'abbé *Bruyère*, de *Vitet*, de *Mlle Sebille*. Au Salon de 1875 parut, avec un médaillon en bronze de *M. Questel*, son œuvre capitale, la *Jeunesse*, statue en marbre, destinée au monument élevé dans une cour de l'Ecole des beaux-arts en l'honneur de Henri Regnault et des artistes morts pendant la guerre de 1870-1871. Cette statue d'une rare beauté, drapée d'une façon exquise, eut les honneurs du Salon et valut à M. Chapu la grande médaille d'honneur. Nous citerons encore de lui : un buste plein de vie d'*Alexandre Dumas*, père (1876); la *Pensée*, statue en plâtre; la statue en marbre de *Berryer* (1877), et la *Cantate*, statue pour le nouvel Opéra. M. Chapu, qui occupe aujourd'hui un des premiers rangs parmi les sculpteurs vivants, a obtenu des médailles en 1863, 1865 et 1866. Chevalier de la Légion d'honneur en 1867, il a été promu officier en 1872.

CHAPUCIER s. m. (cha-pu-sié). Celui qui avait soin des chapes, dans certains chapitres.

CHAPUIS (Grégoire-Joseph), médecin et homme politique belge, né à Verviers en 1761, décapité dans la même ville le 2 janvier 1794. Attaché d'abord comme aide-chirurgien au régiment de dragons de Matha, Chapuis obtint l'autorisation de se rendre à Paris, où il compléta ses études médicales. Après la révolution qui éclata dans l'évêché de Liége en 1789, Chapuis devint officier municipal à Verviers et se montra un chaud partisan de la sécularisation et des idées nouvelles. A la suite de la retraite de l'armée française sous les ordres de Dumouriez, la réaction prit le dessus. Chapuis, forcé de quitter sa ville natale, dut se cacher pour échapper aux fureurs des partisans de l'évêque de Liége. Son domicile ayant été découvert, on le conduisit à Liége, où il fut jeté en prison, et il se vit condamné le 30 décembre 1793 à « avoir la tête tranchée des épaules, pour l'exemple d'autres. » Conduit enchaîné à Verviers, l'infortuné patriote fut amené le 2 janvier 1794 sur la place des Récollets et livré au bourreau. Celui-ci, n'ayant pu parvenir à lui trancher la tête après l'avoir frappé de sept coups de hache, finit par la lui scier. Cet horrible supplice produisit la plus profonde impression dans la population. Les Liégeois se débarrassèrent peu après de leur évêque, élevèrent sur l'endroit du supplice de Chapuis un cénotaphe et donnèrent à la place des Récollets le nom de place du Martyr.

CHAPUIS (Honoré), peintre français, né à Arlay (Jura) en 1817. Il était employé depuis huit ans dans l'usine de Baudin (Jura), lorsqu'il se rendit en 1839 à Paris, où il prit des leçons de Brune et de Gigoux de 1839 à 1844. En 1850, il est devenu professeur à l'école municipale de dessin de Besançon. M. Chapuis s'est adonné à la peinture de genre et au paysage. Parmi les tableaux qu'il a exposés, nous citerons : *Souvenir du pays*, *Nature morte* (1857); *Marchande ambulante* (1859); *Retour des glaneuses*, *Chaumière de Bresse* (1864); *Moisson du pauvre*, *Bords de la Bienne* (1865); *Jeune fermière* (1866); *Chute des feuilles* (1868); *Vendanges dans le Jura*, *Portrait de Mlle M. C.* (1869). Il a exposé depuis quelques portraits.

* **CHAPUS** (Eugène), littérateur. — Il était né, non à Paris, mais à La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 12 novembre 1802. Il mourut à Paris en 1877. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : les *Soirées de Chantilly* (1855, in-16); *De Paris à Dieppe* (1856, in-16); *De Paris au Havre* (1856, in-16); *Annuaire du sport en France* (1856, in-18); *Haltes de chasse* (1859, in-12); *De Paris à Rouen et au Havre* (1862, in-12); *Manuel de l'homme et de la femme comme il faut* (1862, 5e édit., in-12); *Epsom, Chantilly, Bade* (1865, in-12), sous le pseudonyme **Hiéron**.

CHAPUY (Marguerite), cantatrice française, née en 1850, d'une famille d'artistes dramatiques. Guidée par sa mère, qui parcourait la province, et ayant son père danseur à l'Opéra, elle était déjà formée pour le théâtre quand elle entra au Conservatoire, où elle suivit la classe de Régnier. Elle obtint au concours de 1869 le second prix de comédie. Cette même année, elle débuta au Vaudeville par le rôle de Marthe de la *Soupe aux choux*, puis elle joua dans la *Fièvre du jour* et l'*Héritage de M. Plumet*. Elle plut au public par son visage régulier, ses beaux yeux, sa voix sympathique, par une grande distinction et beaucoup de naturel dans le jeu. La fermeture de tous les théâtres en août 1870 la rendit à la vie privée. Après le siége, comme elle était excellente musicienne, elle se perfectionna dans le chant et, abandonnant la comédie de